



Pennautier

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE :

***OCCUPATION DU « PARKING DES SALLES INTERSPORT » EN
VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE
REPOUNDANT AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE***

Objet :

Publication d'une proposition de convention d'occupation temporaire du site identifié « Parking de la Salle intersports » sur la commune de Pennautier, propriété de la commune, pour la construction et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques en vue de la réalisation d'une activité économique permettant de répondre aux enjeux de transition énergétique et pour la mise

Contexte :

La Commune a reçu une demande d'occupation du parking associé aux Salles Intersport en vue de la construction d'ombrières photovoltaïques enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée. Le demandeur est la SEM Energies Locales d'Occitanie. Conformément aux articles L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation de sa propriété en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions d'occupation du domaine de la collectivité : 2200 m² environ par le biais d'une convention d'occupation temporaire pour une durée compatible avec la nature de l'activité et de celles des ouvrages autorisés nécessaires à l'exploitation d'ombrières photovoltaïques.

Adresse à laquelle l'offre de manifestation d'intérêt concurrente doit être envoyée ou déposée :

Mairie de Pennautier
4 boulevard Pasteur
11610 Pennautier

Avec la mention « Manifestation d'intérêt concurrente « OCCUPATION DU PARKING DES SALLES INYERSPORT EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REPOUNDANT AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE »

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter une présentation du candidat, une présentation du projet qu'il entend réaliser ainsi que les mesures et autres moyens qu'il sollicitera pour réaliser le projet.

Date limite de réception des propositions : **1^{er} /12/2023**

En l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, la Commune de PENNAUTIER pourra procéder à la délivrance du titre d'occupation à la Société.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la Commune procédera à une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges qu'elle transmettra à tous les opérateurs s'étant valablement manifestés dans les délais.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage en Mairie d'une publication sur le site internet www.pennautier.fr à compter du 10/10/2023

Le Maire,

Jacques DIMON

